Image not found or type unknown

Loi châtel et résiliation d'un ayant droit

Par **rentzi**, le **13/03/2009** à **10:14**

Bonjour,

j'ai souscris en 2002 une complémentaire santé avec comme ayant droit un enfant. Echéance annuelle au 1er mars, j'ai reçu le 04 courant (cachet de la poste le 02 mars) l'appel de cotisation daté du 20 février et sans courrier m'informant de la possibilité de résilier.

Je voudrais arrêter **[fluo]uniquement[/fluo]** la complémentaire de mon fils, l'avis ayant été posté après la date d'échéance annuelle, j'aimerai savoir si je peut invoquer la loi Châtel dans ce cas ?

Merci.
frédéric

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés